



Conditions Générales

1 – Réserveation

1 - 1 Réserveation individuelle

Elle est fortement conseillée et peut se faire à partir du site internet www.royaume-des-arbres.com

Pour toute réserveation il est demandé soit de payer un acompte en ligne au moyen d'un paiement sécurisé soit d'avoir acheté des billets auprès d'un revendeur. Si vous souhaitez utilisé un autre mode de paiement merci de bien vouloir nous contacter aux heures d'ouvertures.

Les personnes ayant acheté des billets auprès d'un revendeur doivent appeler le parc ou se déroulera l'activité afin d'émettre une réserveation à son nom.

Les personnes ayant réservées en ligne ou les personnes ayant achetés des billets auprès d'un revendeur et qui ont appelé le parc pour réserver sont prioritaires à la caisse. Elles sont accueillies avant les personnes n'ayant pas réservées.

En cas de venue sans réserveation avec ou sans billets, nous ne pourrons garantir un démarrage d'activité immédiat. Cette catégorie de personnes sera intégrée dans un briefing où il y aura de la disponibilité.

1 – 2 Réserveation des groupes

Pour toute réserveation supérieure à 15 pers, un devis est envoyé au client. Celui-ci fait office de réserveation, sa validité est de 10 jours à réception. La réception d'un acompte validera définitivement la réserveation.

2 - Tarifs

Les tarifs indiqués sur notre site varient en fonction d'une taille et d'un nombre de participants.

Les tarifs communiqués dans les devis des groupes varient en fonction de tailles et d'un nombre de participants.

Lors de la réserveation, il vous a été demandé de payer un acompte. Lors de votre passage en caisse, le solde à payer tiendra compte des tailles, du nombre de participants et du montant de l'acompte payé.

3 - Confirmation de réserveation des groupes

Pour confirmer une réserveation le devis communiqué doit être renvoyé par courrier à l'adresse suivante :
Le Royaume des arbres - RD 402 - 83 330 Le Castellet.

Il devra comporter les informations suivantes :

- Le nom et la signature du donneur d'ordre
- Le " Bon pour accord "
- Etre accompagné d'un chèque d'acompte ou d'un bon de commande. La réception d'un acompte ou d'un bon de commande validera définitivement la réserveation.

4 – Réactualisation

4 - 1 Réactualisation groupe inférieur à 15 personnes

En cas de nombre de participants différent de celui annoncé :

Nombre de personnes plus important

Sous réserve de disponibilité, il vous est possible de réserver en ligne un complément de billets.

Nombre de personnes moins important

Lors de la réservation, il vous a été demandé de payer un acompte. Lors de votre passage en caisse, le solde à payer tiendra compte des tailles, du nombre de participants et du montant de l'acompte payé.

1 - 1 Réactualisation des groupes supérieurs à 15 personnes

En cas de nombre de participants différent de celui annoncé, il est possible de faire réactualiser le devis au plus tard jusqu'à deux jours avant la date de la sortie. Les tarifs proposés initialement seront réactualisés en tenant compte du nouveau nombre de participants.

Dans le cas où le nombre de participants n'aurait pas été réactualisé au plus tard deux jours avant la date de la sortie et que le groupe se présente le jour prévu avec :

Nombre de participants inférieur à celui annoncé

Le montant à régler tiendra compte du nombre de participants communiqué à la réservation à laquelle il lui sera appliqué une tolérance de " -10% ". Les tarifs proposés seront réactualisés si nécessaire.

Nombre de participants supérieur à celui annoncé

Le montant à régler tiendra compte du nombre de participants communiqué à la réservation. Les tarifs proposés seront réactualisés si nécessaire.

Le Royaume ne pourra être tenu responsable du changement d'organisation généré par le nombre de participants supérieur à celui annoncé.

4 - Interruption d'activité du fait du Royaume des Arbres

Les activités nature en extérieur étant totalement dépendantes de la météo, à tout moment et pour raisons de sécurité insuffisante le Royaume des arbres se réserve le droit d'interrompre une activité pour cause de mauvaises conditions météorologiques. Arrêt des activités en cas d'orage ou de vent violent

4 – 1 Parcours " Petit " - " Moyen " - " Grand "

En cas d'interruption avec impossibilité de reprise le jour-même, le client ayant pratiqué moins d'une heure d'activité aura la possibilité aux jours d'ouvertures d'accéder à nouveau aux parcours pour une durée maximum de 2h d'activité. Toutefois, avant de se rendre à nouveau sur le parc il devra contacter le Royaume des Arbres pour qu'une réservation à son nom soit mise en place.

Le client ayant pratiqué plus d'une heure d'activité ne pourra prétendre à aucun remboursement.

4 – 2 Parcours " Royaume des Lutins "

En cas d'interruption avec impossibilité de reprise le jour-même, le client ayant pratiqué moins de trente minutes aura la possibilité aux jours d'ouverture d'accéder à nouveau aux parcours pour une durée maximum d'1 h d'activité.

Le client ayant pratiqué plus de trente minutes d'activité ne pourra prétendre à aucun remboursement.

5 – Annulation d'activité du fait du Royaume des Arbres

Pour raison de mauvaises conditions météorologiques

Les activités nature en extérieur étant totalement dépendantes de la météo, à tout moment et pour raisons de sécurité insuffisante le Royaume des arbres se réserve le droit d'annuler une activité pour cause de mauvaises conditions météorologiques ; orage ou vent violent.

Le Royaume des Arbres s'engage à contacter les clients pour leur faire part de l'annulation.

Pour raison techniques

Pour raisons de sécurité insuffisante le Royaume des arbres se réserve le droit d'annuler une activité.

Le Royaume des Arbres s'engage à contacter les clients pour leur faire part de l'annulation.

Dans tous les cas le Royaume des arbres ne sera redevable d'aucun frais engagés par le client en cas d'annulation.

5 – 1 Report d'activité

Pour les individuels et les groupes inférieur à 15 personnes

Nous contacter afin que vous soit communiqué un COUPON qui vous permettra d'émettre une nouvelle réservation en ligne sans avoir à payer un nouvel acompte.

Pour les groupes supérieurs à 15 personnes

Nous contacter afin qu'une nouvelle réservation soit mise en place

6 – Annulation d'activité du fait du client

Pour les individuels et les groupes inférieur à 15 personnes

En cas d'empêchement, il est possible d'annuler et de reporter l'activité en nous appelant au 06 33 64 95 10. La date de report ne devra pas excéder un délai de deux mois franc faisant suite à la demande de report. Passé ce délai, le montant total de l'acompte sera perdu.

Nous contacter afin que vous soit communiqué un COUPON qui vous permettra d'émettre une nouvelle réservation en ligne sans avoir à payer un nouvel acompte.

En cas d'impossibilité de report : chaque cas sera étudié par la direction du Royaume des Arbres.

Les frais de préparation s'il y a lieu, seront facturés en supplément.

Pour les groupes supérieurs à 15 personnes

Nous contacter le parc afin qu'une nouvelle réservation soit mise en place. Les frais de préparation s'il y a lieu, seront facturés en supplément.

En cas d'impossibilité de report : chaque cas sera étudié par la direction du Royaume des Arbres.